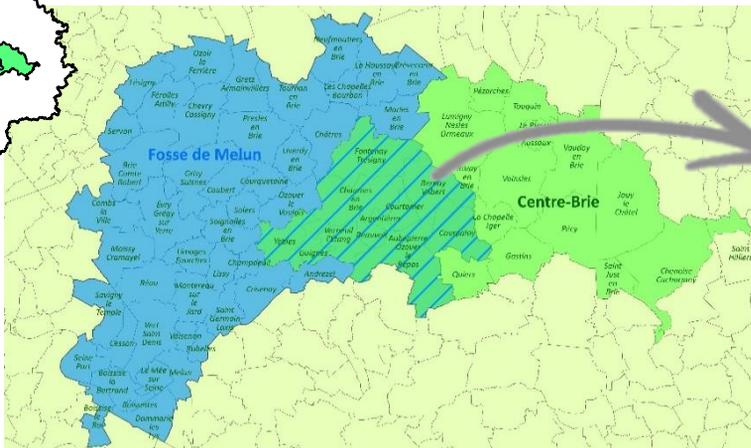




L'ACTU FOSSE DE MELUN

Spécial « enjeu azote » - Septembre 2021

Exploitant au moins une parcelle sur les communes hachurées ci-dessous de la Fosse de Melun, vous êtes à présent concerné par un « enjeu azote ».



Communes concernées par l'enjeu azote

- Argentières
- Aubepierre-Ozouer le Repos
- Beauvoir
- Bernay-Vilbert
- Chaumes-en-Brie
- Courpalay
- Courtomer
- Fontenay-Trésigny
- Guignes
- Verneuil-l'Étang
- Yèbles

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture vous accompagne afin d'**améliorer la gestion de l'enjeu azote au sein de votre exploitation** au travers d'actions spécifiques. Cet accompagnement repose notamment sur la mise en place d'un **réseau de parcelles azote** pour la production de références territoriales sur les reliquats azotés.

Dès à présent, nous recherchons des **agriculteurs volontaires** pour constituer ce réseau de parcelles. (cf. informations au verso).

Vous êtes intéressés ? Contactez-nous !

Plan d'action de protection des captages de la Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres 2020-2025

Avec la participation financière de :



Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France – Service Environnement

418 rue Aristide Briand – 77350 LE MEE-SUR-SEINE

01 64 79 30 63 - environnement@idf.chambagri.fr

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE REGION
ILE-DE-FRANCE



ENJEU AZOTE SUR LA FOSSE DE MELUN

POURQUOI CETTE EVOLUTION ?

En septembre 2021 (*), un nouveau plan d'action « captages d'eau potable » sera lancé sur le territoire Centre-Brie, à l'initiative de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC). Les captages étant notamment situés sur les communes de Yèbles, Guignes et Verneuil l'Etang, ce nouveau territoire d'action **se superposera en partie à celui de la Fosse de Melun** (cf. liste des communes concernées au recto).

Ce plan d'action concernera le double enjeu phytosanitaires et azote. En effet, les **concentrations en nitrates mesurées aux captages tendent vers la norme de potabilité** (50 mg/L) lors de fortes recharges de la nappe.



(*) Pour information, la réunion de lancement du plan d'action Centre-Brie se tiendra le 30 septembre 2021 à 14 heures à la salle de la mairie du Plessis-Feu-Aussoux (Point GPS : 48.715366, 3.031940).

Vous êtes les bienvenus pour y participer !



ET CONCRETEMENT ?

Face à ce nouvel enjeu, la Chambre d'agriculture vous accompagne grâce à :

- Du **conseil individuel**, notamment dans le cadre du Conseil Individuel dans un Cadre Collectif (CICC)
 - **Une animation collective par an** sur l'enjeu azote (ex : journée technique sur la fertilisation azotée, tour de plaine sur la gestion des intercultures)
 - **La mise en place d'un réseau de parcelles « suivi azote »** dès cet automne
- ... en complément des actions déjà proposées dans le cadre du plan d'action de la Fosse de Melun.



UN RESEAU DE SUIVI AZOTE : COMMENT CA MARCHE ?

Le réseau qui va être mis en place se composera de **30 parcelles représentatives** de l'assolement du territoire réparties entre **10 à 12 exploitations**.

En intégrant ce réseau, vous bénéficierez de :

- **Reliquats en sortie d'hiver** pour élaborer le conseil de fertilisation et des références territoriales,
- **Reliquats en entrée d'hiver** pour évaluer les risques de lessivage,
- Vos **résultats comparés à ceux de l'ensemble du territoire** « Centre Brie » (90 parcelles).



Source : Photothèque des Chambres d'agriculture

Intéressés pour intégrer ce réseau ?

D'autres questions ou besoins concernant vos pratiques de gestion de l'azote : contactez-nous !

Une question ? Envie d'aller plus loin ? VOS CONTACTS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Antsiva RAMARSON Animatrice du volet agricole : antsiva.ramarson@idf.chambagri.fr | 06.47.11.79.24

Benoit VIZARD Conseiller technique : benoit.vizard@idf.chambagri.fr | 07.75.10.58.41

Réalisation : Chambre d'agriculture de Région IDF – Septembre 2021

www.idf.chambre-agriculture.fr

